

DECISION n° 2018-295

(Annule la décision n°2018-257)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

SERVICE SOCIAL

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la nomination en date du 26/01/2009 en qualité d'assistante sociale de Madame Gabrielle BENTEYN,

Vu la nomination en date du 16/01/2012 en qualité d'assistante sociale de Madame POTTIER Céline,

Vu la nomination en date du 10/06/2014 en qualité d'assistante sociale de Madame BOUCHET- VERDELET Catherine

Vu la nomination en date du 14/10/2015 en qualité d'assistante sociale de Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,

Vu la nomination en date du 23/03/2016 en qualité d'assistante sociale de Madame AMROS Nargisse,

Vu la nomination en date du 01/02/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame COUTANT Isabelle

Vu la nomination en date du 05/11/2018 en qualité d'assistante sociale de Madame FRANCISCO Cindy,

Vu la nomination en date du 02/01/2019 en qualité d'assistant social de Madame EVEN Didier,

Vu la nomination en date du 08/01/2019 en qualité d'assistante sociale de Madame CHALLIER Hélène,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame BENTEYN Gabrielle,
- Madame AMROS Nargisse,
- Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,
- Madame BOUCHET- VERDELET Catherine,
- Madame FRANCISCO Cindy,
- Madame COUTANT Isabelle,
- Madame POTTIER Céline
- Monsieur EVEN Didier
- Madame CHALLIER Hélène

A effet de signer les sauvegardes de justice, les écrits et signalements transmis au Tribunal de Grande Instance (TGI), au Tribunal d'Instance (TI) et à la Commission de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Article 2 :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé, communiquée au conseil de surveillance, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 5 :

La présente décision prend effet à compter du 15 janvier 2019.

Fait à Dreux, le 15 janvier 2019,

Hugo MONTAMAT
Directeur

Madame BENTEYN Gabrielle,
Assistante sociale

Madame DIPITA EKONGOLO Gladys,
Assistante sociale

Madame FRANCISCO Cindy,
Assistante sociale

Madame CHALLIER Hélène
Assistante sociale

Monsieur EVEN Didier
Assistant social

Madame AMROS Nargisse,
Assistante sociale

Madame BOUCHET- VERDELET Catherine,
Assistante sociale

Madame COUTANT Isabelle,
Assistante sociale

Madame POTTIER Céline
Assistante sociale

Copie :

- Dossier administratif des intéressées, les Intéressées
- Conseil de surveillance, préfecture (recueil des actes administratifs)